



# COMMÉMORATION 11 NOVEMBRE

En raison de la situation sanitaire actuelle, la Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 aura lieu **sans public**.

Une gerbe fleurie sera déposée par le Monsieur le Maire, ses adjoints et les représentants de l'amicale des anciens combattants en respectant le protocole sanitaire et les règles de distanciations.

Vous pourrez suivre cette commémoration en accédant à la retransmission qui sera disponible sur le site Internet de la commune :

[www.voisenon.fr](http://www.voisenon.fr)